

En énergies de chauffage, comment évoluent les choix des Français ?

1 125 euros avec l'électricité, 1 153 avec le gaz de réseau, 1 828 avec le fioul : tels sont les montants annuels moyens dépensés, pour leur résidence principale, par les ménages utilisant ces énergies en chauffage principal et ne disposant que d'équipements individuels pour le chauffage et l'ECS. C'est ce qui ressort d'une étude que le ministère en charge de l'énergie vient de publier et qui porte sur l'année 2012. Cette étude rappelle que, si le fioul est l'énergie pour laquelle les consommateurs dépensent le plus, c'est notamment parce qu'ils habitent des logements plus grands, en moyenne, que ceux des autres consommateurs. L'étude précise que les volumes moyens consommés étaient, toujours en 2012, de 0,769 tep avec l'électricité, de 1,220 tep avec le gaz et de 1,662 tep avec le fioul. Et que 37,8% des logements utilisaient l'électricité en chauffage principal, 33,9% le gaz, 13,1% le fioul et 9,9% le bois.

Les appartements consomment, en grande majorité, des énergies de réseau, à près de 94% de leur consommation totale, contre 64% pour les maisons. Les ménages qui habitent en maison ont une dépense annuelle en énergie 1,8 fois plus importante que ceux qui vivent en appartement. Ceux habitant dans des maisons de 150 m² et plus consomment plus de deux fois plus d'énergie que ceux qui habitent dans des maisons de 70 m² ou moins. Cela étant, l'énergie moyenne consommée par m² en maison diminue à mesure que la surface augmente, « ce qui peut s'expliquer, notamment, par l'utilisation d'appareils de chauffage plus performants pour les logements de grande taille », estime l'étude. En appartement, par contre, l'énergie moyenne consommée est relativement stable avec la surface, autour de 0,013 tep/m². L'étude révèle, d'autre part, que la part de l'électricité en appartement diminue avec la surface, au profit du gaz de réseau, qui représente 51,2% du volume total d'énergie consommée pour les appartements de 100 m² et plus, contre 39,5% pour ceux de moins de 70 m². En maison, la diminution de la part de l'électricité avec la taille du logement s'accompagne d'une augmentation de la part du fioul, tandis que les parts du gaz de réseau et du bois sont relativement stables quelle que soit la surface, autour de 18% pour le bois et de 26% pour le gaz.

L'étude indique par ailleurs que la consommation moyenne était, toujours en 2012, de 0,012 tep/m² pour les logements construits après 2006. Et de 0,017 tep/m² pour ceux achevés avant 1970. Elle constate, d'autre part, que les logements situés au nord-est de la France (zone H1) consomment près de 60% d'énergie de plus que ceux situés sur le pourtour méditerranéen (zone H3). Ces derniers logements, par ailleurs, affichent une meilleure performance thermique, en moyenne : ainsi, 25,4% du parc H3 est constitué par des logements de classes de consommation d'énergie A, B ou C, alors que ces mêmes logements représentent seulement 19% du parc H2 (c'est-à-dire dans l'Ouest) et 9,3% en H1. A noter également que la part de l'électricité dans les consommations est nettement plus importante en H3 qu'en H1 et H2 : elle y représente plus de la moitié des consommations, contre environ un tiers ailleurs. Par ailleurs, la part du gaz de réseau est plus importante en H1, où elle atteint 31,4% de l'énergie consommée, tandis que le bois est plus utilisé en H2, où il est à 19,2%. L'étude observe également que la part de l'électricité croît avec l'année de construction, pour atteindre 56% de l'énergie totale consommée dans les logements achevés en 2006 ou après, alors que le fioul et le gaz de réseau, ensemble, sont à 59,1% dans les logements achevés entre 1946 et 1970. Et seulement à 22% dans ceux construits après 2006. La consommation d'énergie se reporte alors principalement vers l'électricité et, dans une moindre mesure, vers le bois en maison, analyse l'étude. Ce report est d'autant plus important que le logement est grand. Par ailleurs, le fait d'être propriétaire ou locataire n'a que « peu d'influence » sur le type d'énergie consommée en appartement ou en maison.

Résidentiel/tertiaire : baisse des émissions liées à la combustion

Dans le secteur résidentiel/tertiaire, les émissions liées à la combustion sont en baisse sur la période 1990-2012 pour « la plupart » des polluants, une baisse qui trouve son origine « essentiellement dans l'amélioration des performances des appareils domestiques brûlant du bois », mais qui provient également d'effets de structure « impliquant les parts relatives des différents combustibles ». C'est ce qu'indique un récent rapport du Citepa, qui observe toutefois une forte progression des émissions de HFC du tertiaire.

Le rapport constate, en ce qui concerne ces émissions du résidentiel/tertiaire sur la période 1990-2012 :

- en dioxyde de soufre, une réduction de 78% des émissions liées à la combustion, réduction imputable « majoritairement » à la baisse de la teneur en soufre des combustibles,
- en COVNM (composés organiques volatils non méthaniques), une baisse « imputable en grande partie aux améliorations des performances des équipements fonctionnant au bois dans le résidentiel »,
- en plomb, une baisse de 74% des émissions liées là encore à la combustion,
- en dioxines, un recul de 60% des émissions liées à la combustion, recul « imputable, d'une part, à l'amélioration des équipements fonctionnant au bois dans le résidentiel et, d'autre part, à la baisse des consommations de charbon et de bois ».

Le rapport ajoute que la baisse est de 63% pour les émissions des hydrocarbures aromatiques polycycliques liées à la combustion et de 58% pour le phosphate de sodium, cette dernière baisse s'expliquant par l'augmentation des consommations de gaz naturel au détriment d'autres combustibles, ainsi que par les améliorations des performances des équipements fonctionnant au bois. Pour le monoxyde de carbone, le recul est de 44%. Et le rapport relève que la progression de la consommation de gaz naturel présente « un impact fort » sur ce recul, car « les combustibles en recul aujourd'hui (charbon, fioul lourd) généraient dans les années 1990 de fortes émissions ». Le rapport indique par ailleurs que la quasi-totalité des émissions de cadmium provient de l'utilisation du bois énergie dans le résidentiel. Enfin, à propos des émissions de mercure, « en majeure partie dues à la combustion du bois », le rapport remarque que, depuis 2002, « elles tendent à se stabiliser ».